

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 2950**

### Intitulé

*L'accès à la certification n'est plus possible*

Diplôme de technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie thérapeutique.

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur Modalités d'élaboration de références : CPC n° 20	Recteur de l'académie, Recteur de l'académie

### Niveau et/ou domaine d'activité

**III (Nomenclature de 1967)**

**5 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

331 Santé

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire de ce diplôme intervient, sous responsabilité médicale, dans les domaines de l'imagerie médicale et l'utilisation des agents physiques, tant du point de vue diagnostic que thérapeutique. Il assure les tâches relatives aux fonctions suivantes :

Fonctions techniques :

- il prépare les actes d'électroradiologie médicale : prise en compte des renseignements concernant le patient (risques possibles), préparation matérielle (salle, matériel de soins, accessoires, moyens de réanimation), administration médicamenteuse nécessaire à la préparation du patient, positionnement du patient.
- il contribue à la réalisation sous la responsabilité d'un médecin des actes d'électroradiologie médicale : contributions aux examens radiologiques avec et sans préparation, à la réalisation d'échographies, aux examens d'imagerie assistée par ordinateur, à ceux d'électrologie et des explorations fonctionnelles, à ceux relevant de la médecine nucléaire, à la réalisation des actes de téléradiothérapie, de criothérapie, participation à la dosimétrie, à la réalisation des actes d'électrothérapie, aux traitements relevant de la médecine nucléaire.
- il contrôle la tolérance du patient à l'examen.
- il entretient le matériel en veillant à l'hygiène générale et à l'asepsie.

Fonctions organisation et gestion :

- il planifie les consultations, les examens et les traitements ;
- il saisit et exploite les données par informatique ;
- il renseigne les formulaires administratifs (codification des actes...) ;
- il collabore à la gestion des stocks ;
- il classe les différents documents.

Fonction communication :

- il dialogue avec le patient et son entourage ;
- il dialogue avec l'équipe médicale et administrative ;
- il établit des relations avec les services et les spécialités ;
- il transmet les informations ou explications à un interlocuteur donné ;
- il transcrit des comptes rendus ;
- il relève et établit des statistiques d'activité ;
- il utilise tous les outils de communications.

Il est tenu au secret professionnel et au respect des mesures de radio-protection légales et réglementaires, individuelles et collectives.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Unités de diagnostic et/ou de soins : hôpitaux cliniques...

manipulateur(-trice) en radiologie, technicien en imagerie médicale

**Codes des fiches ROME les plus proches :**

J1306 : Imagerie médicale

### Modalités d'accès à cette certification

**Descriptif des composantes de la certification :**

- Technologie ;
- Technologies professionnelles ;

- Physique ;
- Anatomie et physiologie humaines ;
- Sciences humaines et sciences médico-sociales.

**Validité des composantes acquises : 5 an(s)**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est présidé par un inspecteur pédagogique régional de la spécialité du diplôme. Il est composé à parts égales de professeurs appartenant à l'enseignement public, dont au moins un enseignant chercheur ou hospitalo-universitaire, et, le cas échéant, de professeurs appartenant à des établissements d'enseignement privés ; de membres de la profession intéressée par le diplôme, employeurs et salariés.
En contrat d'apprentissage	X	idem
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	idem
Par expérience dispositif VAE	X	idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

**LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS**

**ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX**

#### Base légale

##### Référence du décret général :

Décret n° 92-176 du 25 février 1992 portant création et règlement général du diplôme.

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 27/05/1992

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

##### Références autres :

#### Pour plus d'informations

##### Statistiques :

Base Reflet Cereq

<http://www.cereq.fr>

##### Autres sources d'information :

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

- <http://www.cndp.fr>

- <http://www.onisep.fr>

- <http://www.legifrance.gouv.fr>

##### Lieu(x) de certification :

##### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

##### Historique de la certification :

BTS Electroradiologie médicale